

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE

GRAND MONTAUBAN – COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SESSION ORDINAIRE
Séance du 29 mai 2017

DELIBERATION N° 87/ 5/2017 : COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LA PRESIDENTE EN VERTU DE L'ARTICLE L.5211-10 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

L'an deux mille dix-sept, le lundi 29 mai à 18h00, les membres du Conseil Communautaire du Grand Montauban-Communauté d'Agglomération, se sont réunis dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée par la Présidente, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 23 mai 2017.

Présents Titulaires : 33

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES, Alain ABADIE, Mathieu ALBERT, Danielle BEDOS, Maxime BERAUDO, Marie-Claude BERLY, Pierre BONNEFOUS, Marc BOURDONCLE, Jean-Luc BUDOIA, Nadia CHEKLIT, Didier CLAMENS, Alain CRIVELLA, Thierry DEVILLE, Daniel DONADIO, Alain GABACH, Jean-François GARRIGUES, Jacques GAYRAL, Paul GRAND, Jean-Louis IBRES, Pierre-Antoine LEVI, Christine MOLLIN, Christian MOULIS, Pauline MUGNIER, Paulette MULLER-DUPONT, Laurence PAGES, Bernard PAILLARES, Christian PEREZ, Bernadette SERIEYS, Gaël TABARLY, Monique VALAT, Thierry VIALON, Claude VIGOUROUX, Michel WEILL.

Absents ayant donné pouvoir : 9

Mesdames, Messieurs, Danielle AMOUROUX à Marie-Claude BERLY, Nadine BOUVET à Paulette MULLER-DUPONT, Aline CASTILLO à Pierre BONNEFOUS, Jean-Martial DEJEAN à Pierre-Antoine LEVI, Philippe FRANCOIS à Jean-François GARRIGUES, Annie GUILLOT à Christian PEREZ, Francis LABRUYERE à Michel WEILL, Sophie LARAN à Jean-Luc BUDOIA, Rodolphe PORTOLES à Gaël TABARLY.

Absents Excusés : 2

Madame, Monsieur, José GONZALEZ, Valérie RABAULT.

Secrétaire de Séance : Monsieur Claude VIGOUROUX

Madame Brigitte BAREGES donne lecture du rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Vu l'article L.5211-10 du CGCT donnant au Conseil Communautaire la possibilité de déléguer au Président pour la durée de son mandat certaines attributions de cette assemblée ;

Vu les délibérations n°42 du 23 avril 2014, n°147 du 30 juillet 2014 et n°2 du 4 février 2016, prises en application de cet article ;

Considérant que les décisions prises par la Présidente sont soumises aux mêmes règles que celles qui sont applicables aux délibérations du Conseil Communautaire et que la Présidente doit en rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil Communautaire ;

Considérant que les conseillers ont pris connaissance des décisions dont la liste est la suivante,

Au vu de ces éléments, et conformément à l'avis favorable de la Conférence des Vice-Présidents en date du 22 mai 2017, il vous est proposé de bien vouloir :

- prendre acte des décisions prises par Madame la Présidente conformément au tableau ci-dessous.

Ces décisions sont consultables dans leur intégralité sur simple demande au Secrétariat Général du Grand Montauban.

| | | |
|----|---|------------|
| 89 | Mise à disposition d'Eurythmie les 6, 7, 8, 9, 10, 11, 13 et 14 Juin 2017- Convention entre le Grand Montauban et la Ville de Montauban | 04/04/2017 |
| 90 | Mise à disposition d'une salle au Centre de Loisirs du Ramiérou - Convention entre le Grand Montauban et l'association Gymnastique Libre Montalbanaise | 04/04/2017 |
| 91 | Adhésion 2017 du Grand Montauban à Ressources et Territoires | 18/04/2017 |
| 92 | Mise à disposition d'un broyeur de la marque NEGRI R340 et d'un châssis routier avec attache - Convention entre le Grand Montauban et le SIRTOMAD | 10/04/2017 |
| 93 | Indemnité d'assurance à percevoir par le Grand Montauban - Sinistre N° SCDB 2016-23 du 23/01/2016 / Borne endommagée rue de l'Horloge à Montauban | 10/04/2017 |
| 94 | Mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement des trottoirs rue Pasteur Louis Lafon à Montauban - Avenant n°1 | 10/04/2017 |
| 95 | Acquisition et livraison de matériel de signalisation - Attribution du marché | 18/04/2017 |
| 96 | Indemnisation d'assurance à percevoir par le Grand Montauban - Sinistre n° SCDB 2013-24 / Panneau directionnel endommagé avenue de l'Europe à Montauban | 18/04/2017 |

| | | |
|-----|---|------------|
| 97 | Indemnisation d'assurance à percevoir par le Grand Montauban - Sinistre n° SCDB 2017-12 / Barrière endommagée rue Léon Cladel à Montauban | 18/04/2017 |
| 98 | Indemnisation d'assurance à percevoir par le Grand Montauban - Sinistre N°SCDB 2017-05 / Borne endommagée avenue du 10ème Dragon à Montauban | 18/04/2017 |
| 99 | Convention entre le Grand Montauban et l'association le RIO - Mise à disposition du RIO le 26/05/2017 | 18/04/2017 |
| 100 | Travaux d'aménagement des abords de la traversée du bourg de Saint-Nauphary - Avenant N°1 | 20/04/2017 |
| 101 | Cotisation 2017 à la fédération Inter Départementale des centres sociaux Garonne Occitanie - Acompte | 20/04/2017 |
| 102 | Vente d'un Point d'Apport Volontaire Enterré (PAVE) 4m3 pour verre | 25/04/2017 |
| 103 | Vente de 4 Points d'Apport Volontaire Enterré (PAVE) 5m3 pour ordures ménagères et collectes sélectives | 25/04/2017 |
| 104 | Mise à disposition du Temple des Carmes et de la salle Berauld le 4, 5 et 6 mai 2017 - Convention entre le Grand Montauban et l'Association Cultuelle de l'Eglise Protestante Unie de Montauban | 25/04/2017 |
| 105 | Organisation de la manifestation rentrée des séniors le 13 septembre 2017 à Eurythmie | 02/05/2017 |
| 106 | Mission de maîtrise d'œuvre pour la rénovation énergétique du bâtiment administratif du Ramiérou à Montauban - Avenant N°1 | 02/05/2017 |
| 107 | Convention de partenariat entre le Grand Montauban et l'Etablissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole de Tarn et Garonne (EPLEFPA) | 04/05/2017 |
| 108 | Convention entre le Grand Montauban et la Caisse d'Allocations Familiales 82 - Dotation ALSH 2017 | 05/05/2017 |

Entendu le présent exposé,
Après en avoir délibéré,
Le conseil communautaire décide :

- de prendre acte des décisions prises par Madame la Présidente conformément au tableau ci-dessus.

LE CONSEIL PREND ACTE

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le :

01 JUIN 2017

De sa publication le :

01 JUIN 2017

et/ou notification le :

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 30 mai 2017

La Présidente,
Brigitte BAREGES

